



Demande de dérogation au régime indemnitaire des déplacements temporaires pour le séjour de personnalités scientifiques

Ce formulaire doit être transmis à la DSFIM (dsfim.secretariat@cnrs.fr) via le service financier de la délégation dont relève l'unité **au moins 30 jours avant la date de la mission**. Cette demande doit être accompagnée d'un devis détaillé, du (ou des) CV des personnalités concernées et d'un argumentaire justifiant le non recours au marché d'hébergement du CNRS (avec copies d'écran).

Demandeur

Nom d'usage ▶

Prénom ▶

Coordonnées ▶

Délégation régionale de rattachement ▶

Institut de rattachement ▶

Personnalité(s) scientifique(s) de haut niveau bénéficiaire(s)

Nom(s) d'usage	Prénom(s)	Coordonnées

Nombre de personnes ▶

Nature de la dérogation ▶ Hébergement Repas

Dates ▶ du au soit ▶ nuitées

Hôtel choisi ▶

Tarif de la nuitée ▶

Joindre un devis + un argumentaire sur le non recours au marché d'hébergement

Objet du séjour de la (ou des) personnalité(s) scientifique(s) invitée(s) ▶

Motif de la demande de dérogation ▶

Imputation de la dépense de mission :

Structure (unité,...) ▶

Exercice ▶

Centre financier ▶

Compte budgétaire ▶

Domaine fonctionnel ▶

Fonds ▶

Visa du demandeur

Fait à ▶ , le▶

Signature (nom, prénom et qualité)

Décision

Décision du Président-Directeur général du CNRS ou, par délégation, du Directeur Général Délégués aux Ressources

Dérogation acceptée

Dérogation refusée

Fait à ▶ , le▶

Signature